

Rappel de l'ordre du jour

1. **Approbation des comptes-rendus des 3 et 24 avril 2023**
2. **Ressources Humaines**
 - 2.1. Avis sur les profils proposés pour le recrutement d'un enseignant contractuel et d'enseignant-chercheur invité,
 - 2.2. Point d'information BIATSS et demande d'autorisation pour le recrutement d'un technicien en audio visuel
3. **Affaires pédagogiques**
 - 3.1. Point d'information sur la rentrée universitaire de septembre 2023
4. **Affaires financières : point d'information**
5. **Affaires juridiques : examen et avis sur le projet de statuts modifiés de l'INSPE**
6. **Accréditation : point d'information**
7. **Vie du Campus : point d'information**
8. **Questions diverses**

Informations complémentaires

Ce dossier comprend les documents relatifs au point 1 et au point 5, qui feront l'objet d'un vote.

Le point 2.1 sera élargi, avec l'accord de M. le Vice-Président du Conseil, pour répondre au calendrier de gestion proposé par le pôle Guadeloupe en :

2.1. Avis sur les profils proposés pour le recrutement d'un enseignant contractuel, d'un d'enseignant-chercheur invité (sous réserve) au titre de de l'année 2023/24 et d'enseignants second degré au titre de la campagne de recrutement 2023/2024 (recrutement au 1er septembre 2024).

Ce point fera aussi l'objet d'un vote. Le document de travail relatif à ce point sera diffusé ultérieurement.

Les autres points feront l'objet d'une information délivrée en séance.

Etat de présence

Légende : P : présent, A : absent, E : excusé

Membres du conseil			
Qualité	Nom	Prénom	Présence
Vice-Président du Conseil	LOMON	Fabrice	P
Personnalités extérieures désignées par le Recteur de l'académie de Guadeloupe (5 y compris M. le VP)	BERGOPSOM	Dominique	P
	JOCK	Gérard	P
	FOLIWE	Donald	Présent en visio
	SALIBUR	Charles	Présent en visio
Collectivités territoriales (3)	BONDOT-GALAS	Gersiane	P
	ROBIN	Sabrina	Présente en visio
	PARAT-EDON	Laisely	P
Représentants des personnels (10)	ANCIAUX	Frédéric	P
	DELCROIX	Antoine	P (directeur de l'INSPE)
	ISSAIEVA	Elisabeth	Présente en visio
	ODACRE	Elisabeth	P
	JACQUET	Nathalie	P
	MARIN	Patricia	P
	VACANT		
	THEOPHILE	Firmin	
	CIMBER	Lydia	P
	MARIETTE	Kenny	Représenté par Mme CIMBER
Représentants des étudiants, fonctionnaires, stagiaires, personnels bénéficiant d'action de formation (4)	HAUTERVILLE	Stacy	Présente en visio
	RAMASSAMY	Joshua	
	GIBRIEN	Natacha	Représentée par Mme HAUTERVILLE
	JEREMIE	Léa	
Représentants de l'UA désignés par le Président de l'UA (2)	JOUBERT	Anne-Line	Présente jusqu'à 10h50 puis représentée par Mme JACQUET
	VACANT		
Personnalités extérieures désignées par le Conseil d'Institut (3)	ALEXANDRE	Gisèle	
	MERION	Julien	
	ROMANA	Marc	
Personnalités extérieures invitées	PETRUS	Annick	
	MEUS	Mireille	
	LEDEE	Xavier	

Membres Invités			
Qualité	Nom	Prénom	Présence
Responsable administrative et financière	NEGRIT	Nadia	P
Responsable du Département de Formation Continue	DE CANTELOUBE	Hélène	P
Responsable adjoint du Département de Formation Continue	BELLANGER	Jean-Pierre	
Responsable du Département de Formation Initiale	TERRO	Mylène	P
Chargée de mission Rectorat	CHATELARD	Kletty	Présente en visio
Directeur du CREEF	FORISSIER	Thomas	

Vérification du quorum (membres en capacité de siéger) : 25

Présents : 16

Procuration : 3

Total : 19

Monsieur le Vice-président du Conseil de l'INSPE de l'académie de la Guadeloupe, Monsieur Fabrice LOMON, ouvre la séance à 9h19 après avoir vérifié que les membres en distanciel soient tous connectés, audibles et les règles du quorum soient respectées. Il donne lecture de l'ordre du jour.

Ordre du jour

Point 1 : Propos liminaires

Point 2 : Approbation du compte-rendu de la réunion du 19 décembre 2022

Point 3 : Affaires pédagogiques

- 3.1. Modalités générales de contrôle des connaissances et des compétences et modalités particulières
- 3.2. Proposition d'EC libres
- 3.3. Calendriers pédagogiques 2023-2024
- 3.4. Informations sur la campagne « Mon master »

Point 4 : Ressources humaines : point sur les campagnes de recrutement 2022-2023

Point 5 : Affaires financières : point d'information sur l'exécution du budget 2023

Point 6 : Campagne d'accréditation de l'INSPE : point d'étape

Point 7 : Vie sur le campus du Morne Ferret : Informations

Point 8 : Questions diverses

Point 2 : Approbation du compte-rendu de la réunion du 19 décembre 2022

Monsieur le Directeur de l'INSPE de l'académie de la Guadeloupe présente le compte-rendu du 19 décembre 2023.

Aucune remarque formulée celui-ci est soumis au vote.

Ne prend pas part : 1	Abstention : 0	Contre : 0	Pour : 17
-----------------------	----------------	------------	-----------

Avis du Conseil d'Institut : Le Conseil de l'INSPE vote à la majorité le compte-rendu de la séance du 19 décembre 2023.

Point 3 : Affaires pédagogiques

Monsieur le Directeur de l'INSPE de l'académie de la Guadeloupe indique les points suivants.

3.1. Modalités générales de contrôle des connaissances et des compétences et modalités particulières

Pour information :

- Accréditation 2022/2027 : Mme la Vice-présidente chargée de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire (CFVU) effectue un travail d'amélioration continue des Modalités Générales des Contrôles de Connaissances et des Compétences (MGCCC). Dans ce cadre, les composantes du pôle ont été consultées ;
- Régime Spécial des Etudes (RSE) : Il existait des imprécisions sur la rédaction de ce régime particulier des étudiants salariés ou dispensés du contrôle continu (pour des raisons familiales, sportif ou artiste...). En ce sens, l'INSPE de l'académie de la Guadeloupe propose de clarifier le texte pour éviter les erreurs d'interprétation.

L'INSPE souhaite ajouter des modalités particulières (MPCCC) minimales, en prévoyant de les compléter une fois l'accréditation obtenue.

Organisation des stages (article A-1.9 des MGCCC) : ajouter en modalités particulières : « Des dispositions spécifiques s'appliquent aux masters MEEF premier degré, second degré et encadrement éducatif, prévues par l'arrêté du 27 août 2013 fixant le cadre national des formations dispensées au sein des masters « métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation ». Ces dispositions seront présentées aux étudiants de ces masters lors de réunions d'information.

Des stagiaires ont évoqué leur reconnaissance à l'égard des institutions qui leur ont permis d'être gratifiés dès la fin de l'année 2022.

Règles de progression en MASTER 2 (MPCCC de l'INSPE de l'académie de la Guadeloupe) : Pour l'application de l'article E2 des MGCCC :

- pour l'année de M2 des masters MEEF, une session unique est organisée à l'INSPE de l'académie de la Guadeloupe ;
- il n'y a pas de compensation du S10 du master par le S9 : ainsi, la deuxième année de maquette (M2) est acquise si le S10 est acquis et la moyenne du S9 et du S10 est supérieure ou égale à 10.

Pour clarifier les cas, des exemples seront ajoutés.

Vote groupé :

Ne prend pas part : 0	Abstention : 0	Contre : 0	Pour : unanimité 18
-----------------------	----------------	------------	---------------------

Avis du Conseil d'Institut : Le Conseil de l'INSPE a émis un avis favorable à l'unanimité sur la proposition de progression en Master 2.

9h50 Arrivée de Mme BONDOT-GALAS

3.2. Proposition d'EC libres

Le tableau des enseignement libres (cf. Annexe 1 du compte-rendu) est proposé à la discussion des membres du conseil. Deux EC libres sont proposés :

- Initiation au FLE 3 ;
- Atelier d'écriture créative 2.

Pour le premier EC, le conseil propose le nom final « Initiation au FLE ». Pour le second, une priorité sera donnée aux étudiants ayant suivi l'EC « Atelier d'écriture créative 1 » en L2.

Vote groupé :

Ne prend pas part : 0	Abstention : 0	Contre : 0	Pour : 19
-----------------------	----------------	------------	-----------

Avis du Conseil d'Institut : Les membres du Conseil de l'INSPE votent à l'unanimité la proposition d'EC libres, après prise en compte des modifications proposées en séance.

3.3. CALENDRIERS PEDAGOGIQUES 2023/2024

Les calendriers sont présentés par le directeur de l'INSPE.

Calendrier pédagogique général (cf. Annexe 2 du compte-rendu)

Les principes généraux sont les suivants :

- Des journées organisées au niveau du pôle doivent être prises en compte dans le calendrier des composantes ;
- Le calendrier est similaire à l'année universitaire 2022/2023 ;
- Examen M2 : des possibilités d'adaptation pour les oraux des concours à partir du 13 mai 2023 jusqu'au 2 juillet 2023 ;
- Publication des résultats d'examen le 6 juillet 2023 (au plus tard) ;
- Entre 14 et 15 semaines d'activité pédagogique chaque semestre.

Calendrier d'inscription en M2 pour la rentrée 2023(cf. Annexe 3 du compte-rendu)

Le directeur rappelle qu'une nouvelle procédure d'entrée en Master sur une plateforme nationale nommée « Monmaster » est créée pour la rentrée 2023. L'entrée en M2 se fera au travers de la procédure e-candidature. Un calendrier d'inscription a été préparé pour le M2 : le choix a été de reproduire le calendrier qui préexistait pour les entrées M2 avec une large période de candidature débutant au 3 avril 2023 et se terminant le 1^{er} septembre 2023 pour les Master 1^{er} Degré, 2nd Degré et Encadrement Educatif. La période est un peu plus longue pour le master Pratiques et ingénierie de la formation. Un intervalle de 15 jours est prévu entre la date de clôture des candidatures et la fin de réceptions des avis.

Vote groupé:

Ne prend pas part : 0	Abstention : 0	Contre : 0	Pour : 19
-----------------------	----------------	------------	-----------

Avis du Conseil d'Institut : Le Conseil d'INSPE a émis un avis favorable à l'unanimité sur le calendrier universitaire et le calendrier d'admission en M2.

3.4. Informations sur la campagne « Mon master »

Actualité plateforme Mon Master

Monsieur le Directeur de l'INSPE présente les éléments suivants :

- Le ministère reconnaît l'existence des deux offres Master MEFF au sein de l'université des Antilles qui distingue les INSPE des académies de la Guadeloupe et de la Martinique. La composante a eu, sur la plateforme « Monmaster » une présentation de l'offre relativement satisfaisante ;
- La période de candidature est prévue entre le 22 mars et le 18 avril ;
- A partir du 18 avril, l'examen des candidatures se fera au sein des établissements et, pour l'INSPE par des commissions pédagogiques mises en place à cette fin ; ces commissions seront nommées par le Président de l'UAG, sur proposition de la direction de l'INSPE ;
- La DGSIP ne prévoit pas de période complémentaire d'inscription pour « Monmaster » (à voir pour l'année prochaine) ;
- Aucun algorithme n'est mis en place sur la plateforme : c'est une mise en relation de l'offre de formation nationale avec des potentiels candidats. Les candidatures des étudiants étrangers échappent à cette plateforme ;
- Les effectifs déclarés sur la plateforme ne correspondent pas aux effectifs totaux votés pour chaque formation : ils sont inférieurs, car il faut prévoir de la place pour les redoublants ou pour les étudiants qui changeraient de parcours.

La plateforme « Mon Master » permet la réception de nombreuses candidatures, mais elle possède une part d'inconnue, on ne peut pas déterminer le comportement des étudiants en cours ou à la fin de la licence. Des études sociologiques seront intéressantes à faire pour les chercheurs en éducation sur l'influence de « Mon Master » sur les parcours ultérieurs.

Point 4 : Ressources Humaines

Présentation par le Directeur de l'INSPE.

Rappels et informations (cf. Annexe 4 du compte-rendu) :

- Les postes de catégorie B (gestionnaire administratif et technicien audio-visuel) sont mis au concours ;
- Pour le poste de second degré en EPS, le directeur informe le conseil du désistement du candidat classé en premier et que l'INSPE interroge le service RH de l'université sur les démarches à entreprendre ;
- Les deux postes d'enseignants-chercheurs sont publiés, la phase de candidature est terminée ;
- Le poste second degré en art-plastique sera vacant à partir de la rentrée universitaire 2023/2024 (motif : départ à la retraite) ;
- Un poste maître de conférences en « Science de l'éducation et de la formation » est susceptible d'être vacant au 1^{er} septembre 2023 (motif : demande de départ à la retraite).

Point 5 : Affaires financières

Présentation par le Directeur de l'INSPE.

Situation budgétaire de l'INSPE (cf. Annexe 5 du compte-rendu)

Monsieur le directeur informe le conseil qu'un contrôle de la cour des comptes est en cours. Par ailleurs, dans le cadre de l'élaboration de l'accréditation de l'INSPE, un document est à réaliser, nommé « le budget

de projet ». C'est un document qui décrit l'ensemble des besoins de l'INSPE et met au regard les apports des différents partenaires (INSPE, Université des Antilles, Région académique).

Le budget propre de l'INSPE de l'académie de la Guadeloupe s'élevait en 2022 à 124 042 euros de recettes et compte 122 911 euros de dépenses.

Regard sur l'exécution

- Les dépenses prises en charge par le Pôle sont principalement liées aux dépenses de nettoyage, l'entretien d'espace vert, les consommations fluides (électricité et eau), les abonnements téléphoniques pour un coût total d'environ 158 000 euros ;
- La contribution du pôle à l'entretien des locaux de la composante concerne les contrats de maintenance, la dératisation du site pour un coût total de 48 000 euros ;
- L'Estimation des charges fixes actuelles restant prises en charge par la composante est d'environ 42 000 euros.

Budget rectificatif

L'université des Antilles (UA) reçoit un financement spécifique dans le cadre de la mise en œuvre de la formation des enseignants (ligne spécifique : « Réussite étudiante - Crédits hors plan de relance – Masse salariale - Réforme de la formation initiale en INSPE »), en lien avec la mise en place du Diplôme Inter-Universitaire (DIU) « Professeurs et conseillers principaux d'éducation stagiaires - entrée dans le métier ». Ce financement est à répartir entre les deux INSPE intégrés à l'UA. La clé de répartition retenue prend en compte 43 inscrits au DIU en Guadeloupe et 39 en Martinique.

Au titre de l'année 2022

Un financement de 87 031 euros a été versé à l'université en fin d'année 2022, en crédits de masse salariale (crédits 30), soit 45 638 euros pour l'INSPE de l'académie de la Guadeloupe. Ce financement est tombé en fonds de roulement (FDR) de l'université. Nous sollicitons le prélèvement de ce montant du FDR en crédits d'investissement (crédits 20) pour les projets d'équipement de l'INSPE (informatique, laboratoires pédagogiques...).

Au titre de l'année 2023

Une première tranche de financement de 124 820 euros a été notifiée en mars 2023, en crédits de masse salariale, soit 65 454 euros pour l'INSPE de l'académie de la Guadeloupe. Le tableau ci-dessous indique les heures d'enseignement actuellement validées pour le DIU à rémunérer en vacations ou en heures complémentaires.

	Nombre d'HETD	Coût chargé	Montant (arrondi à l'euro supérieur)
Enseignants de l'INSPE (heures complémentaires)	207	42,86	8 873 €
Vacataires	375	59,15	22 182 €
Totaux	583		31 055 €

Nous sollicitons, après consultation de la Direction Générale de l'Enseignement Supérieur et de l'Insertion Professionnelle (Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche), une opération de fongibilité de crédits 30 vers des crédits 10 (fonctionnement) correspondant à la différence entre le montant total alloué à l'INSPE de l'académie de la Guadeloupe (65 454 euros) et le montant des heures à rémunérer (31 055 euros), soit 34 399 euros.

À noter : une location de salles apparaît à inscrire en BR1 dans le cadre d'une convention avec la Police Nationale (formation en créole).

Présentation du tableau « Budget propre INSPE 2023 » (cf. Annexe 6 du compte-rendu)

Des informations complémentaires sont apportées :

- De manière progressive, la politique de développement des ressources propres de l'INSPE sera mise en place ;
- Le monde des associations est demandeur d'espace au sein de la composante ;
- Par les crédits d'investissement, l'INSPE de l'académie de la Guadeloupe souhaite la remise en état d'une salle informatique pour favoriser l'autonomie en relation avec la mise en place du certificat Pix+Edu ;
- Les coupures EDF dans le quartier de Pointe-à-Pitre ont accéléré le processus de vieillissement du matériel de l'INSPE de l'académie de la Guadeloupe.

Vote sur le budget rectificatif 1 :

Ne prend pas part : 0	Abstention : 0	Contre : 0	Pour : 19
-----------------------	----------------	------------	-----------

Avis du Conseil d'Institut :Après avoir débattu le Conseil d'INSPE le budget rectificatif est approuvé et voté à l'unanimité.

Point 6 : Campagne d'accréditation de l'INSPE

10h50 : Départ de Mme JOUBERT

Le Directeur de l'INSPE présente les éléments relatifs à ce point. Le calendrier global du processus d'accréditation figure en **Annexe 7** du compte-rendu. Le directeur rappelle :

- L'avis de la DGESIP en 2022 : il manque, dans le projet déposé en janvier 2022 : des axes montrant une orientation ferme, la démarche qualité, la prise en compte du cahier des charges et des valeurs de la république et de l'école inclusive, l'égalité fille/garçon, le budget de projet ;
- La structure du dossier d'accréditation est imposée par le ministère et comporte les points suivants : renseignements administratifs, stratégie concernant le pilotage du projet de l'INSPE, la présentation de l'offre de formation, le budget de projet.

Concernant la présentation de l'offre de formation, l'INSPE a proposé une adaptation du Plan avec l'ajout d'éléments spécifiques à la Mention Pratique Ingénierie de la Formation qui a un rôle en articulation avec la Formation Continue et sur la vie universitaire sur le site du Morne Ferret.

Les dimensions transversales relèvent des politiques nationales en matière de formation concernent :

- Le numérique éducatif est un outil pour développer les formations, un objet d'enseignement et de formation et un objet de recherche ;
- Les transitions écologiques et le développement durable sont en lien avec la recherche en éducation et avec les actions inspirantes (aires marines ou terrestres éducatives, jardin créole...). Eléments forts de la politique de l'Université des Antilles, car le campus de Fouillole est en train de devenir un campus pratiquement autonome pour un certain mode d'autoconsommation (exemple : panneaux solaires) ;
- Les valeurs de la République sont dans une dimension transversale aux différents masters, aux formations et intégrée aux différents champs disciplinaires. Et, répondent aux observations de la DGESIP ;
- L'égalité des chances, qui est l'ADN de la composante : elle a un rôle de promotion sociale joué par les institutions qui se sont succédées sur le Morne Ferret et elle porte une politique d'excellence favorisant la réussite des étudiants.

Le Vice-président du Conseil d'Institut ajoute que le numérique est intégré dans toutes les formations (de la maternelle jusqu'au lycée). C'est une dimension fondamentale à prendre en compte ; les futurs enseignants doivent être opérationnels. Il poursuit en indiquant que la dimension des communautés apprenantes a pris de l'ampleur au niveau des cadres et des enseignants. C'est une dimension de co-construction par rapport à des objets de travail clairement identifiés par les acteurs.

Les axes stratégiques du projet sont en cohérence avec la Région académique et de l'EAFIC, l'INSPE de l'académie de la Martinique, et l'Université des Antilles Guadeloupe :

- **Axe 1.** Développer la communauté apprenante (axe commun avec l'INSPE Martinique).
L'INSPE Guadeloupe est un élément de l'écosystème en charge de la formation initiale et continue.
- **Axe 2.** Renforcer l'ancrage des formations dans le contexte local et international.
L'ancrage des formations dans le contexte local constitue un point fort de l'INSPE relevé lors de la campagne d'évaluation par le HCERES.
- **Axe 3.** S'appuyer sur la recherche et sur les équipes pluri catégorielles pour favoriser la réussite des étudiants et la création d'une culture commune des personnels d'enseignement et d'éducation.
Il s'agit d'affirmer l'appui des enseignements sur les connaissances scientifiques (disciplinaires ou didactiques) les plus actuelles et sur la richesse des équipes pluricatégorielles, pour développer une formation de qualité et une culture commune des personnels d'enseignement et d'éducation.
- **Axe 4.** Renforcer le pilotage de l'INSPE en l'inscrivant dans des démarches qualités concrètes.
Ce Point a été relevé par le HCERES. L'INSPE de l'académie de la Guadeloupe doit renforcer son pilotage :
 - Clarifier les responsabilités au sein de l'équipe de direction de l'INSPE en simplifiant l'organigramme ;
 - Approfondir les démarches qualités au travers de l'inscription de l'INSPE dans le label de mise en qualité des formations, inscrit dans la démarche d'accréditation de l'université. Ce label prévoit notamment la pérennisation des conseils de perfectionnement, la réalisation d'enquêtes de satisfaction auprès des usagers et d'insertion (en articulation avec la DOSIP) ;
 - Mettre en place un Conseil d'orientation scientifique et pédagogique conforme aux textes ;
 - Revoir les statuts et le règlement intérieur de l'INSPE, pour les rendre conformes aux textes.

Après débat et réponses apportées aux questions posées par les membres du conseil d'institut, M. le Vice-Président propose de passer au vote sur les axes stratégiques.

Vote sur les axes stratégiques :

Ne prend pas part : 0	Abstention : 0	Contre : 0	Pour : 19
-----------------------	----------------	------------	-----------

Avis du Conseil d'Institut : Les membres du Conseil ont émis un avis favorable à l'unanimité des votants sur les axes stratégiques.

Point 7 : Vie sur le campus du Morne Ferret – Informations

Le directeur de l'INSPE fait part au conseil des éléments suivants :

- A titre de rappel, le CROUS s'est retiré du Morne Ferret et le Conseil d'Institut l'INSPE avait voté le principe de faire appel à un prestataire privé. Dans ce cadre, un projet de cahier des charges a été transmis au Pôle Guadeloupe.
- Avec l'aide d'étudiants et de membres du personnel, un projet a été monté pour améliorer l'espace de vie étudiant de l'INSPE de l'académie de la Guadeloupe au travers d'un financement CVEC dont la destination est de financer des projets de vie étudiante ; il n'y a pas encore de retour ;
- Des discussions informelles ont eu lieu avec le CROUS en proposant un système « click and collect », c'est-à-dire que les personnes qui souhaiteraient déjeuner paieraient leur repas à l'avance et le repas

serait livré vers 12h30.

- Prochainement, des travaux de démolition auront lieu sur l'École Jean ZEBUS : c'est un chantier qui pourrait être porteur de nuisances sonores pour les établissements recevant du public à proximité.

Point 8 : Questions diverses – sans vote

Informations par Monsieur le directeur de l'académie de la Guadeloupe.

- Prochaine convocation du Conseil d'INSPE le 24 avril pour la poursuite du dossier de l'accréditation ;
- En mai/juin des conseils seront prévus sur les maquettes de formations et sur la campagne RH de l'année universitaire 2023/2024.
- Aucune question.

La séance est levée à 11h40.

Annexe 1 : Proposition d'EC libres

POLE GUADELOUPE ENSEIGNEMENT LIBRES 2023-2024

Validé par le.....

Modalité de dispense/évaluation: Validation en Contrôle Continu (CC)

		COMPOSANTE (assurant la responsabilité pédagogique)		Composante:	Semestre: 4		
N°	Intitulé	Responsable/Intervenant ¹	R/N Renouveau	Contenu succinct	Modalité du CC ²	Lieux ³	Informations complémentaires ⁴
1	Initiation au FLE 3	Hélène Ballé – de Canteloube INSPE académie de la Guadeloupe	N	Cet atelier vient en prolongement aux cours d'initiation au FLE intégrés à la maquette de licence de Lettres (UEP 142b et 242b). Cependant il n'y a pas d'obligation d'avoir participé en L1 aux deux UEP pour en tirer profit. Il s'agit d'aborder très concrètement des situations et des pratiques d'enseignement-apprentissage en FLE sous des formes variées (jeux de rôle, analyse de manuels, etc.).	Un oral à partir d'une situation d'enseignement et un écrit portant sur l'analyse d'un ou de plusieurs documents pédagogiques.	Faculté R. Toumson	Max. 25 étudiants
2	Atelier d'écriture créative 2	Hélène Ballé – de Canteloube INSPE académie de la Guadeloupe	R	Cet atelier vient en prolongement de celui de L2 (cependant il n'y a pas d'obligation d'avoir participé à l'EC libre « atelier d'écriture créative 1 »). Il s'agit de travailler individuellement et collectivement à des formes d'écriture variées afin de : - favoriser le processus de créativité de chaque étudiant(e), - enrichir son imaginaire par la lecture d'auteurs de tous genres, - trouver son style par l'exploration de techniques rédactionnelles et de jeux d'écriture, - adopter une posture d'auteur. Chaque module permettra d'appréhender une forme d'écriture (biographique, poétique, critique, fictionnel, etc.). <i>N.B. L'Atelier d'écriture créative 1 n'est pas proposé en 2023/2024</i>	L'étudiant proposera deux écrits au choix, parmi les modules qu'il aura suivis.	Faculté R. Toumson	Maximum 20 étudiants.

¹ Nom et qualité du responsable de l'enseignement/Nom intervenant(s)

² Nombre et type d'épreuves

³ Campus et localisations sur le campus où l'enseignement est proposé (Fouillole, Camp Jacob, Morne Ferret)

⁴ Prérequis: il y en a / Semestre (pair-impair-les deux) / Nombre de places par groupe / nombre de groupes / Priorité d'accès

Annexe 2 : Calendriers pédagogiques 2023/2024

CALENDRIER ANNEE UNIVERSITAIRE 2023-2024 - POLE GUADELOUPE

Programmation **IMPÉRATIVE** dans l'emploi du temps :

Accueil GÉNÉRAL des primo-entrants (tous niveaux, toutes composantes) mardi 5 septembre 2023-pôle Guadeloupe

Forum des métiers : - la journée nationale sports santé(JNSS) : -mardi 17 octobre à St Claude de 13h à 18h /Jeudi 19 octobre 2023 à Fouillole de 13h à 18h

-les rencontres sportives inter filières : mardi 14 novembre 2023 à Saint Claude de 13h à 18h et le 16 novembre 2023 de 13h à 19h à Fouillole

Fête de la science : 22 novembre 2023 de 14h à 17h- village de la science au campus de Fouillole

les journées nationales de la culture :

COMPOSANTES	Rentrée des composantes	Enseignements 1 ^{er} semestre		Session 1 1 ^{er} semestre		Période de réorientation (Etudiants L1) du 05/01/24 au 20/01/24...	Enseignements 2 ^{ème} semestre		Session 1 2 ^{ème} semestre		Rattrapage 1 ^{er} & 2 ^{ème} semestre	
		Début	Fin	Examens du ... au ...	Résultats au plus tard le ...		Début	Fin	Examens du ... au ...	Résultats au plus tard le ...	Examens du ... au ...	Résultats au plus tard le ...
INSPE Guadeloupe	Lundi 04/09	Jeudi 07/09	Mercredi 20/12	Lundi 08/01 au samedi 13/01	Vendredi 16/02	X	Lundi 15/01	Samedi 04/05 (Sauf M2 MEEF PIF : Samedi 11/05)	M1 : Lundi 13/05 au samedi 18/05 M2 : du lundi 13/05 au mardi 2/07	M1 : samedi 01/06 M2 : samedi 06/07	Lundi 17/06 au mardi 25/06	Samedi 06/07



Calendrier des candidatures des Masters 2 - rentrée 2023

Composante	Mention M2	Parcours	Capacité d'accueil M2	date de début de candidatures	date de fin de candidatures	date limite des résultats de la sélection en Master 2
INSPE de l'académie de la Guadeloupe	MEEF Premier degré	Parcours premier degré	80	lundi 3 avril 2023	vendredi 1 septembre 2023	vendredi 15 septembre 2023
	MEEF Second degré	Créole	18	lundi 3 avril 2023	vendredi 1 septembre 2023	vendredi 15 septembre 2023
		Eduction physique et sportive	18	lundi 3 avril 2023	vendredi 1 septembre 2023	vendredi 15 septembre 2023
		Lettres	18	lundi 3 avril 2023	vendredi 1 septembre 2023	vendredi 15 septembre 2023
		Mathématiques	18	lundi 3 avril 2023	vendredi 1 septembre 2023	vendredi 15 septembre 2023
		Physique-chimie	15	lundi 3 avril 2023	vendredi 1 septembre 2023	vendredi 15 septembre 2023
		Sciences de la vie et de la terre	16	lundi 3 avril 2023	vendredi 1 septembre 2023	vendredi 15 septembre 2023
	MEEF Encadrement éducatif	Conseiller principal d'éducation	18	lundi 3 avril 2023	vendredi 1 septembre 2023	vendredi 15 septembre 2023
	MEEF Pratiques et ingénierie de la formation	Formation de formateur et analyse de pratiques	25	lundi 3 avril 2023	samedi 30 septembre 2023	lundi 16 octobre 2023
Pratiques et ingénierie des didactiques contextuelles		20	lundi 3 avril 2023	samedi 30 septembre 2023	lundi 16 octobre 2023	

Vous êtes étudiant en licence
ou titulaire d'une licence

monmaster.gouv.fr

**L'adresse unique
pour intégrer un master**

**Pour la rentrée 2023,
les modalités de candidature changent**

→ À partir du 1^{er} février, le site **monmaster.gouv.fr** réunira
toutes les informations sur les diplômes nationaux de master

Un accès à
toute l'offre
de master

Une
description
détaillée
de chaque
formation

Une
plateforme
unique de
candidature

Un
calendrier
national
harmonisé

Un seul
dossier pour
toutes les
candidatures

Dès le 1^{er} février 2023, repérez
les cursus de master qui vous
conviennent le mieux.

Soumettez vos candidatures
entre le 22 mars et le 18 avril
2023.

Recevez
des réponses
dès le 23 juin.

s'informer

candidater

se décider

monmaster.gouv.fr

Calendrier 2023

Les grandes dates pour intégrer un master



monmaster.gouv.fr

Annexe 4 : ressources humaines (Rappel et informations)

Postes mis au concours pour le 1er septembre 2023

Catégorie	Profil	Situation	Observations
B	Gestionnaire administratif/ve polyvalent/e	Mise au concours fin mars 2023	Poste occupé par un agent contractuel jusqu'au 31 juillet 2023
B	Technicien/ne audiovisuel		Poste occupé par un agent contractuel jusqu'au 31 juillet 2023

Catégorie	Profil	Situation	Observations
Enseignant du second degré	EPS	Concours achevé	Désistement du candidat classé 1 ^{er}

Grade	Section CNU	Profil	Situation	Observations
MCF poste 0742	70	Contextualisation didactique et effets de contextes dans les apprentissages disciplinaires	Poste publié	
MCF poste 0771	70	Apprentissages et interculturalité	Poste publié	

Postes vacants ou susceptibles d'être vacants au 1^{er} septembre 2023

Catégorie	Profil	Situation	Observations
Enseignant du second degré	Arts plastiques	Vacant au 1 ^{er} septembre 2023	

Grade	Section CNU	Profil	Situation	Observations
MCF	70	Sciences de l'éducation et de la formation	Susceptible d'être vacant au 1 ^{er} septembre 2023	

Annexe 5 : Regard sur l'exécution du budget 2022

RECETTES - 2022	BI	BR1	BR2	Total	DEPENSES - 2022	Montant
Subvention pour Charges de Service Public	46 691,40 €	20 011,00 €		66 702,40 €	Remboursement de droits d'inscription	5 579,00 €
Droits Universitaires	23 017,40 €	9 864,60 €		32 882,00 €	Abonnements AEF	1 651,26 €
Droits Universitaires - Compensation Stagiaires				0,00 €	Frais de fonctionnement R-INSPE	1 500,00 €
Taxe d'apprentissage				0,00 €	Entretien / Réparation (bien mobilier et immobilier)	6 622,89 €
Recettes propres	10 781,44 €	9 799,05 €	8 356,49 €	28 936,98 €	Missions	4 521,78 €
Autre subvention				0,00 €	Fournitures administratives	1 655,86 €
Charges prélevées à la source par le Pôle universitaire Régional Guadeloupe	-4 478,78 €			-4 478,78 €	Autres fournitures (plomberie., électrique., etc)	9 336,69 €
					Formation continue Personnels	638,24 €
					Dépenses incompressibles (Reprographie contrat entretien + location)	36 883,56 €
					Achat de matériel informatique + Licence	15 688,63 €
					Frais d'évènements (dont JPO INSPE, etc...)	1 004,77 €
					Dép. pédagogie	24 916,78 €
					Frais de gardiennage de site	472,56 €
					Autre dépenses incompressibles (Téléphonie, carburant, etc)	10 881,73 €
					Dépenses EPI COVID	1 557,26 €
TOTAL	76 011,46 €	39 674,65 €	8 356,49 €	124 042,60 €	TOTAL	122 911,01 €

Dépenses Prises en charges du Pole (Entretien des espaces - Eau - Electricité - Téléphonie)	Montant
Nettoyage des locaux	85 238,76 €
Entretien des espaces verts	23 137,08 €
Consommation électrique	35 943,99 €
Consommation d'eau	7 731,58 €
Consommation et abonnement téléphone satellitaire *	737,71 €
Téléphonie fixe et mobile 5	5 598,47 €
Total	158 387,59 €

Prise en charge entretien et maintenance par le PUR 971	Montant
Entretien et maintenance des climatiseurs jusqu'au 1er semestre 2022	6 711,58 €
Entretien et maintenance des onduleurs	900,55 €
Entretien et maintenance des groupes électrogènes	14 879,81 €
Entretien des extincteurs	314,44 €
Entretien et maintenance des SSI	840,88 €
Mise en place d'un gardiennage du 08/02/22 au 10/02/22 en attente réparation portail	629,16 €
Dératisation du site	1 247,75 €
Fournitures et pose des appareils sanitaires Dépense effectuée à 45% (Prise en charge INSPE = 12413,92€)	22 413,92 €
Achat informatique	712,83 €
Total	48 650,92 €

Annexe 6 : Tableau « Budget propre INSPE 2023 »

RECETTES - 2023	BI Notification PUR 970				BR1 Projet				BUDGET TOTAL
	CR 10	CR 20	CR30	TOTAL BI	CR 10	CR 20	CR30	TOTAL BR1	
R1 - Dotation pour Charges de Service Public	20 000,00 €			20 000,00 €	15 000,00 €			15 000,00 €	35 000,00 €
R1 - Dotation pour Charges de Service Public - Dotation complémentaire CA	22 834,00 €			22 834,00 €				0,00 €	22 834,00 €
R13 - Autres - Autres Recettes	6 468,12 €			6 468,12 €	2 058,80 €			2 058,80 €	8 526,92 €
R2 - Inscriptions - Droits d'inscription	37 828,00 €			37 828,00 €				0,00 €	37 828,00 €
R3 - Autres formations - Formation continue, DiplômeS propres VAE	0,00 €			0,00 €	34 399,00 €	45 638,00 €	31 055,00 €	111 092,00 €	111 092,00 €
Avance du Pôle universitaire Régional Guadeloupe pour remboursement Droits Universitaires	2 009,00 €			2 009,00 €				0,00 €	2 009,00 €
TOTAL	89 139,12 €	0,00 €	0,00 €	89 139,12 €	51 457,80 €	45 638,00 €	31 055,00 €	128 150,80 €	217 289,92 €

Annexe 7 : Calendrier global du processus d'accréditation (issu de la réunion du 14 décembre 2022 et actualisé)

Action	Date
Transmission aux ministères d'un bilan concerté de la période 2017/2022	Samedi 10 décembre 2022
Echanges entre les partenaires et les ministères (Visio)	Mercredi 14 décembre 2022
Lancement des GT	Mi-décembre 2022 : organisation des GT A partir de janvier 2023 : Travail effectif
<i>Transmission aux ministères des axes stratégiques</i>	<i>Lundi 23 janvier 2023</i>
Echanges entre la DGESIP et le directeur INSPE : budget de projet (Paris)	<u>Lundi 13 février 2023 (*)</u>
Echanges entre les partenaires et les ministères (Visio) : présentation des axes stratégiques	<u>Lundi 13 février 2023 (*)</u>
Transmission aux ministères d'une V1 du dossier d'accréditation	Lundi 20 mars 2023
Echanges entre les partenaires et les ministères (Visio)	Mardi 28 mars 2023 (**)
Transmission par l'INSPE à Mme la Rectrice et M. le Président du dossier tenant compte des retours des ministères	Entre le 4 et le 10 avril 2023
Réunion tripartite rectorat – université – INSPE sur le dossier (synthèse)	Au plus tard le lundi 17 avril 2023
Transmission du dossier par l'INSPE au Conseil de l'INSPE, à la CFVU et au Conseil du pôle	Au plus tard le mardi 18 avril 2023
Conseil INSPE (avis sur le dossier à déposer)	Lundi 24 avril 2023
CFVU du pôle Guadeloupe et Conseil du pôle Guadeloupe (avis sur le dossier à déposer)	Jeudi 27 avril 2023
Dépôt du dossier d'accréditation par Mme la Rectrice	Vendredi 28 Avril 2023
Conseil académique de l'université (avis sur le dossier déposé)	11 mai 2023
Echanges entre les partenaires et les ministères (Visio)	Lundi 15 Mai 2023
Conseil d'administration de l'UA (avis sur le dossier final)	Jeudi 25 mai 2023
CNESER accréditation	Juin 2023

(*) Les mouvements sociaux ont provoqué le report de ces deux réunions du 30 janvier au 13 février.

(**) Réunion reportée à la demande de la DGESIP en raison des mouvements sociaux.

